



ChatsCanadaCats

Directive administrative – 2020-03

Comités visés :       Aucun

Clubs visés :         Aucun

Personnes visées :   Toutes les personnes ayant enregistré un chat au Chats  
Canada Cats

**Attendu que** le Chats Canada Cats doit s'assurer que les informations sur les enregistrements sont conformes et véridiques.

**Attendu que** le Chats Canada Cats doit prévenir la fraude.

**Attendu qu'un** chat dont on change la couleur plus d'une fois perd tous ses titres (Manuel des politiques et procédures, Chapitre 9, article 22.16)

Le 14 juillet 2020, le conseil d'administration du Chats Canada Cats a adopté la directive suivante concernant le changement de couleur.s et/ou patron.s sur les enregistrements, précisant ainsi l'article 2.7 du Manuel des politiques et procédures – chapitre 4 - enregistrements.

Personnes habilitées à constater un changement de couleur nécessaire :

- 1 – L'éleveur du chat ;
- 2 – Un juge licencié par le Chats Canada Cats ayant complété le formulaire à cette fin ;
- 3 – Le registraire sur présentation de tests génétiques ;
- 4 – Le registraire lorsque la couleur inscrite est invalide selon la génétique présente sur les pedigrees ;
- 5 – Le registraire lorsqu'il faut faire une conversion des appellations entre un registre étranger et celui du Chats Canada Cats.

/...2



Lorsque qu'un enregistrement a été émis, seules les personnes habilités à constater un changement de couleur nécessaire peuvent faire changer la.les couleur.s et le.s patron.s inscrit.s sur l'enregistrement.

Procédure :

- 1 – Pour procéder aux modifications de l'enregistrement, le propriétaire du chat doivent faire parvenir le certificat original au registrariat avec une note explicative et/ou les documents afférents, ainsi que le paiement des frais de réémission ;
- 2 – Lorsque le dossier est complet, à la satisfaction du registrariat, il y aura émission du nouveau certificat qui sera acheminé au propriétaire ;
- 3 – En aucune circonstance, le registrariat peut procéder à l'émission d'un doublon pour un changement de couleur.

Le conseil d'administration, par cette décision, clarifie les règles d'enregistrements.